



## Règlement

- § Les inscriptions pourront se faire par courrier avant 18 avril 2008 ou sur place le matin de la course de 8h à 9h30.
- § Le départ des deux courses sera donné en même temps à 10 h devant le foyer rural de Calamane.
- § Les distances des courses sont de 14 Kms et 8 Kms
- § Seule la course 14 Kms comptera pour le challenge 2008 « ADCPHS du Lot - La Dépêche du Midi et Conseil général du Lot »
- § Lors de l'inscription il sera indispensable d'être titulaire d'une licence sportive (d'une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition) en cours de validité. Pour tous les autres un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an sera demandé.
- § Les coureurs mineurs devront se présenter munis d'une autorisation parentale.
- § Les participants s'engagent par leur signature sur le bulletin d'inscription, avoir pris connaissance des difficultés de la course et être capable de gérer leur effort, de respecter le règlement, leur sécurité et celle d'autrui.
- § Les coureurs inscrits sur un parcours ne pourront le modifier après l'attribution du dossard
- § Les routes seront ouvertes à la circulation et vous devrez respecter le code de la route
- § Le dossard de chaque participant devra être lisible et attaché devant
- § Votre photo est susceptible d'être diffusée dans la presse.
- § Le dossard et la puce devront être rendus à l'arrivée pour établir le classement de même pour les abandons.
- § Seront récompensés les 3 premiers temps scratch hommes, femmes des 2 courses ainsi que le vainqueur de chaque catégorie pour le 14 km (sans cumul de récompenses).
- § L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course si elle le juge nécessaire pour la santé ou la sécurité des coureurs ou des organisateurs.
- § Les organisateurs, les coureurs et les bénévoles sont couverts par une assurance « responsabilité civile ». Les licenciés et les adhérents de certaines associations bénéficient de garanties accordées par l'assurance « individuelle accidents ». Il incombe aux participants qui ne bénéficieraient pas de cette protection de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.
- § Le chronométrage sera assuré par puces .En cas de perte le coureur devra en assurer le coût.
- § Toute modification du règlement sera annoncée avant le départ.
- § Le règlement complet sera affiché sur le lieu d'inscription.

Bonne course